



LA FOURRIERE ENTRE EN SCENE

04 STATIONNEMENT

08 MEDIATION DE NUIT



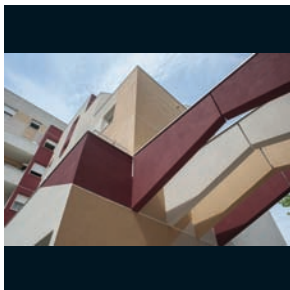
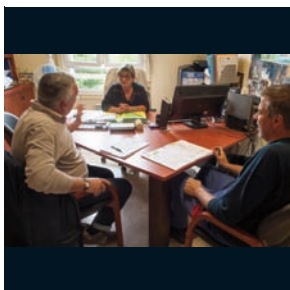
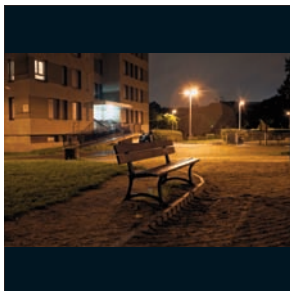
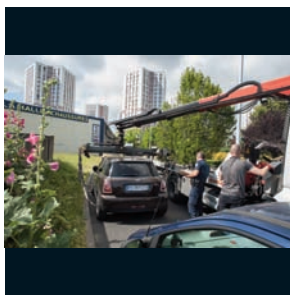
EN VUE

L'USH mécontente !

« *L'Union sociale pour l'habitat déplore que le Gouvernement tel qu'annoncé aujourd'hui ne place pas la question du logement et de la politique de la ville au cœur des priorités du nouvel exécutif* » : c'est par ces mots que l'USH a tenu à s'exprimer dès l'annonce du nouveau gouvernement de M. Macron.

A l'occasion de la dernière campagne pour l'élection présidentielle, l'Union, qui rassemble quelque 730 organismes HLM, avait conduit une opération de communication auprès de l'ensemble des candidats, pour souligner le rôle majeur joué par le logement social en France, et l'attachement que lui portaient très majoritairement les citoyens français.

Rappelant que le logement social investit chaque année 16 milliards d'euros sur l'ensemble des territoires, et loge plus de 11 millions de nos concitoyens, le mouvement HLM continuera néanmoins à « **agir sur le terrain et auprès des pouvoirs publics pour défendre le droit au logement pour tous** ».



04

Dossier
STATIONNEMENT

08

Actualité
MEDIATION
DE NUIT

10

Actualité
REGULARISATION
DES CHARGES

14

A votre service
CET ETE
A NANTERRE



Entretien au Parc



Partage de l'espace public



Hommage à André Landrain...

L'Office conforté dans son rôle social

A près plusieurs mois d'investigations, l'ANCOLS (Agence Nationale de Contrôle du Logement Social) vient de nous remettre son rapport définitif sur la gestion de l'Office.

C'est une tradition dans le monde du logement social : à intervalle régulier, nos organismes sont contrôlés soit par l'ANCOLS (ex-MILOS), soit par la Chambre Régionale des Comptes.

Reconnaissant que la situation financière de l'Office « **se caractérise par une exploitation vertueuse, adossée à des coûts de gestion limités et une politique modérée des loyers...** », l'Agence Nationale délivre un satisfecit à notre organisme, indiquant de surcroît que « **le rôle social de l'OPH de Nanterre est indiscutable** ».

Pour les administrateurs et l'ensemble des salariés de l'Office, il s'agit là d'une belle satisfaction qui vient récompenser une gestion à la fois rigoureuse et entièrement tournée vers la satisfaction de nos locataires, même si nous mesurons bien qu'il reste encore des marges de progrès.

Comme dans toute inspection, certains points demandent encore à être améliorés ici ou là, dont une partie est d'ailleurs en passe d'être réglée. Il en est un toutefois qui ne nous surprend pas, c'est la remontrance faite à l'Office au sujet de l'application des surloyers.

Depuis son avènement datant de la Loi Boutin à la fin des années 2000, l'Office a toujours cherché à appliquer a minima cette mesure technocratique qui vise à chasser les familles les moins défavorisées du parc HLM. Mais la récente loi « Egalité et Citoyenneté » nous contraindra certainement à mettre en œuvre cette mesure qui pourrait toucher quelques centaines de familles de notre patrimoine, au mépris de tout enjeu de mixité sociale.

Nous aurons bien sûr l'occasion de revenir sur ce sujet d'autant plus sensible que les bailleurs tels que l'Office ne bénéficient que d'une infime partie des produits récoltés, et sont utilisés comme collecteurs d'impôts par l'Etat. Vous trouverez dans ce Cité-Mag' quelques informations complémentaires sur ce rapport de l'ANCOLS qui se trouve, bien entendu, sur notre site Internet.

Bonnes vacances à tous, et nous nous retrouverons dès le mois de septembre pour nos visites de secteur.

Marie-Claude GAREL
Présidente de l'Office

STATIONNEMENT : CE QUI VA CHANGER...

Nous l'avons annoncé dans Cité-Mag' de février : la commission stationnement s'est mise en place à l'Office, pour travailler sur un des chantiers les plus complexes de l'organisme, à savoir la question du stationnement. Un sujet complexe, car il doit répondre d'abord aux attentes légitimes de nos locataires, dans un contexte contraint et un environnement très réglementé.

Les problématiques auxquelles doit se confronter la commission sont diverses et sont soulignées par nos locataires eux-mêmes : en premier lieu les difficultés de stationnement dans certains secteurs, et la présence de plus en plus envahissantes de véhicules indésirables : les ventouses qui ne bougent pas ou presque pas... Les voitures-épaves, qui se sont développées sur nos aires de parkings, et d'une façon générale les véhicules abandonnés ou qui n'ont rien à faire sur les aires de stationnement réservées à nos résidents.

Une première mesure a été prise, avec la signature d'une convention avec un fourrieriste qui sera directement sollicité par l'Office. Celui-ci se chargera de l'ensemble de la procédure, en lien avec les services de police, jusqu'à la possible destruction du véhicule.

Les premiers enlèvements commencent dès cet été, notamment sur le secteur du Petit-Nanterre et à Koma-



Allée Georges-Politzer dans le secteur Joliot-Curie

rov ; ils seront de nature à améliorer sensiblement la situation du stationnement dans ces secteurs, et se poursuivront très vite sur l'ensemble des aires de stationnement de notre patrimoine.

D'autres sujets seront aussi traités : c'est le cas des parkings souterrains qui, à l'inverse de leurs cousins en aérien, rencontrent certaines difficultés pour se remplir. A l'heure où les villes métropolitaines telles que la nôtre luttent chaque jour pour fluidifier la circulation et trouver des solutions au stationnement, il est paradoxal que nos parkings souterrains ne trouvent pas davantage preneurs : 40 % des places

enterrées sont aujourd'hui disponibles dans les parkings souterrains de l'Office. La question des tarifs de ces parkings, celle de leur entretien et de leur sécurisation, tout cela doit être remis en débat pour avancer concrètement sur des solutions qui auront vite un impact certain sur la qualité environnementale dans nos quartiers et dans notre ville.

De premières pistes de travail sont dévoilées dans les articles suivants, qu'il faudra, pour certaines d'entre elles, préciser, chiffrer, et éventuellement expérimenter dans l'avenir, en lien avec la ville et les autres bailleurs : nous n'en sommes bien qu'au début...

LA FOURRIÈRE ENTRE EN SCÈNE

Ils polluent les aires de stationnement de nos résidences depuis déjà trop longtemps : ils, ce sont ces véhicules abandonnés, pour des raisons diverses, que leurs propriétaires ont jugé préférable de laisser sur des parkings privés, hors de portée de la fourrière municipale. Ce sera demain terminé, l'Office vient de signer une convention avec une entreprise agréée, spécialisée dans l'enlèvement de voitures indésirables.

C'est le revers de la médaille : en voulant garder cet aspect ouvert de ses parkings, l'Office s'exposait à ce genre de phénomènes que l'on retrouve un peu partout. Auparavant, la fourrière et la police intervenaient de temps à autre sur notre patrimoine, à notre demande, mais ce n'est plus possible aujourd'hui pour des questions de responsabilité.

Le Conseil d'Administration a donc décidé, suite aux nombreux dysfonctionnements signalés, de prendre en charge directement l'enlèvement de ces véhicules perturbateurs.

La nouvelle fourrière de l'Office devrait entrer en scène dès le début de cet été...



Attention : si votre véhicule est resté statique trop longtemps sur un parking aérien de l'Office, il est susceptible d'être ciblé par le service de la fourrière. N'hésitez pas à le changer de place régulièrement (sur la voie publique, un véhicule immobile peut être enlevé au bout de 7 jours !) et, à défaut, pensez à consulter fréquemment votre courrier...

LE FONCTIONNEMENT DE LA FOURRIÈRE

Tout agent de l'Office a la possibilité de signaler, le plus souvent à la demande d'un locataire, la présence d'un véhicule « suspect » sur une aire de stationnement : on entend par suspect, tout véhicule détérioré, avec des pneus crevés, présentant des signes évidents d'immobilisme, non assuré ou dont le contrôle technique est expiré.

Le signalement du véhicule est alors adressé à notre fourrieriste, avec la marque, les caractéristiques et l'immatriculation du véhicule. Celui-ci dispose d'un agrément et peut travailler directement avec les services de police, ce que l'Office ne peut

faire lui-même. Deux courriers recommandés successifs sont alors adressés au propriétaire du véhicule, fourni par les services de police, et à défaut de réponse celui-ci peut être enlevé en toute légalité.

Le véhicule sera entreposé à la fourrière de Nanterre, rue des Agglomérés : si le propriétaire vient le rechercher, il devra régler les frais d'enlèvement et de gardiennage, les éventuelles amendes de police et les frais de levée de fourrière.

S'il ne vient pas reprendre son véhicule, celui-ci est alors expertisé, et suivant sa valeur, sera soit vendu aux Domaines, soit détruit après dépollution.

QUELQUES CHIFFRES...

La gestion du stationnement est un dossier à la fois stratégique et statistique. Voici quelques chiffres (*) permettant à chacun de mieux mesurer les enjeux qui se posent, tant à la ville qu'à l'Office.

- Nombre de places en location à l'Office : 5 606 places (quasi exclusivement des parkings souterrains)
- Taux d'occupation : 59,20 %
- Nombre de places sur l'espace public de Nanterre : environ 11 000 places
- Nombre de véhicules enlevés (ventouses et épaves notamment) sur voirie : 3 142 véhicules (au titre de l'année 2015)
- Taux de motorisation : 0.81 (ces résultats regroupent des données collectées entre 2011 et 2015).

(*) Avec la collaboration du service déplacements de la ville de Nanterre

MIEUX REMPLIR LES PARKINGS SOUTERRAINS

C'est un des paradoxes de la situation du stationnement à l'Office : on peut constater dans quelques endroits de la ville, comme au Petit-Nanterre par exemple, qu'il est difficile de trouver une place de stationnement en pied d'immeuble, alors que des parkings souterrains sont insuffisamment remplis... Problème de tarification ? D'attractivité des parkings souterrains ? Voire d'un sentiment d'insécurité ? C'est sans doute un peu tout cela à la fois... Etat des lieux des réflexions en cours.

« **Louer un parking, c'est trop cher... !** ». « **Je préfère voir mon véhicule stationné depuis ma fenêtre d'appartement** ». Telles sont les réflexions que l'on entend fréquemment lorsque l'on interroge nos locataires. Les parkings souterrains n'ont pas vraiment la cote lorsque l'on évoque les difficultés rencontrées par les bailleurs pour répondre aux demandes légitimes de résidents attentifs à leur voiture.

Pourtant, nous savons bien que nous ne pouvons pas étendre encore les parkings de surface : dans nos villes de la métropole parisienne, le foncier est rare et cher... sans doute trop cher pour simplement y loger un véhicule.

Les parkings souterrains ont été imaginés pour répondre à ce défi : lorsqu'ils fonctionnent bien, ce qui est le cas pour un certain nombre de parkings de l'Office, ils donnent une vraie bulle d'oxygène au quartier. Mais ce n'est pas toujours le cas, et nous constatons aujourd'hui que, sur l'en-

semble du patrimoine, 4 emplacements souterrains sur 10 (40,10 % exactement) ne sont pas loués.

Organiser la place de la voiture

« **Lorsqu'une famille achète un canapé, par exemple, elle sait à l'avance où elle l'installera dans son appartement**, avance Marie-Claude Garel. **Il faut que chacun réfléchisse de la même façon avec sa voiture...** ». On ne peut plus aujourd'hui, comme c'était le cas auparavant,

acheter un véhicule en imaginant simplement que l'on trouvera bien chaque soir une place pour le garer... Les bailleurs, comme la ville, doivent imaginer des solutions à proposer pour rationaliser ce problème complexe,

qui soient abordables pour les citoyens. Et les quelque 5 414 places de parkings souterrains que propose l'Office offrent des possibilités.

Alors, que faire ? Instaurer une seconde place à demi-tarif ? Harmoniser les tarifs, par quartier ou sur la ville ? Engager un programme de rénovation des parkings ?

La question se pose en des termes financiers, bien sûr, mais il s'agira avant tout de mieux organiser la place de la voiture en ville pour le mieux-être de tous.



Parking souterrain de Zilina

LE PETIT-NANTERRE, TERRE D'EXPÉRIMENTATION

Beaucoup de résidences de l'Office rencontrent des difficultés de stationnement. Mais il est un quartier, le Petit-Nanterre, où ce problème semble plus prégnant pour ses habitants, au point que les locataires se sont organisés pour demander des améliorations à son bailleur. Aussi, lorsqu'un accord a été trouvé avec le fourrieriste, la commission stationnement de l'Office a choisi tout naturellement de commencer par ce secteur.

Depuis la rénovation du quartier du Petit-Nanterre, et en particulier de ses espaces publics, la demande se fait de plus en plus pressante, en particulier lors des visites automnales orga-

nisées dans tous les quartiers : que fait concrètement l'Office pour débarrasser le quartier de tous ces véhicules abandonnés qui restent sur les poches de stationnement ?

Préoccupés, les résidents, avec les services de la Ville et la Gestion Urbaine de Proximité, ont organisé des tournées pour relever les caractéristiques et les emplacements de ces

véhicules. Mais l'Office s'est vite heurté aux difficultés d'enlèvement des véhicules, et tous les efforts réalisés en termes de repérage sont tombés à l'eau. Du moins provisoirement...

Ils étaient ainsi plusieurs dizaines, ces véhicules accidentés, non roulants, ne disposant plus d'immatriculation, qui se détérioraient paisiblement depuis plusieurs mois sous les fenêtres de nos résidences...

« **L'intervention de la fourrière, ciblée dans un premier temps sur les épaves, va permettre de vite clarifier cette situation très préjudiciable pour les locataires du Petit-Nanterre,** indique Marie-Claude Garel. **Je viens de leur écrire pour les informer, et pour que les propriétaires indécis prennent leur dispositions avec leurs véhicules** ». Une occasion d'ailleurs pour rappeler à tous que le stationne-



Sur les parkings aériens du Petit Nanterre

ment des voitures doit être assuré correctement, sur les places dessinées à cet effet, sans gêner les accès-pompiers ni dégrader les pelouses et les bordures.

D'ici la prochaine visite d'automne, prévu pour fin septembre, le paysage

des parkings du Petit-Nanterre devrait être modifié. Il restera toutefois d'autres actions à conduire, comme une meilleure utilisation des parkings souterrains, ou la lutte contre la mécanique sauvage, ce qui nécessite que le groupe de travail du quartier reste pleinement mobilisé.

UN TARIF RÉSIDENTIEL PROVISOIRE SUR KOMAROV

L'ensemble du secteur Komarov connaît depuis l'an passé une transformation urbaine importante, portée par la SEMNA pour le compte de la ville de Nanterre. Le passage en stationnement réglementé a changé beaucoup d'habitudes : qui ne se souvient pas des difficultés pour trouver une place de stationnement dans ce secteur situé, il est vrai, à proximité de la gare RER, avec ses véhicules ventouses et ses épaves sur voirie ?

Aujourd'hui, la situation s'est largement pacifiée dans le quartier, du moins sur la voie publique, mais nos locataires peinent encore parfois à trouver une place sur le parking gratuit de leur résidence, où se réfugient toujours des véhicules qui n'ont rien à y faire, et avec la présence de véhi-

cules épaves réduisant le nombre de places disponibles.

Tout cela est plus tendu encore lors de la réalisation de travaux de rénovation des parkings : après le grand parking de plus de 100 places l'an passé, deux autres aires de stationnement seront remises en état cet été et donc fermées le temps des travaux, réduisant ainsi fortement le nombre de places disponibles.

C'est pourquoi la ville de Nanterre a accepté de poursuivre l'initiative prise l'an passé à la même époque, permettant de fournir, aux locataires de l'Office qui le souhaitent, un titre les autorisant, provisoirement et durant les deux mois de fermeture des 2 parkings, à stationner leur véhicule

sur la voie publique au prix de 2 € par semaine.

C'est la première fois qu'une expérience partenariale de ce type est lancée à Nanterre à grande échelle, sur un secteur de logements collectifs permettant d'offrir une alternative de stationnement à nos résidents.



LA MÉDIATION DE NUIT CHANGE DE STATUT

Depuis son origine, fin 2013, le dispositif de médiation de nuit ne cesse de se développer à Nanterre. Il est soutenu par les instances de l'Office, toutefois son mode de financement a fait débat, d'abord au sein du Conseil d'Administration, puis avec nos locataires. Après une période de flou, le Conseil Central de Concertation Locative a tranché : c'est le budget central de l'Office qui prendra le service en charge.

Une ligne nouvelle est apparue en début d'année sur l'avis d'échéance d'une large partie de nos locataires : le plus souvent d'un montant de 2,25 € par mois, elle représentait la participation des locataires à la prise en charge du service de médiation de nuit, financé de façon paritaire par la Ville de Nanterre et l'ensemble des bailleurs de Nanterre.

Cette nouvelle ligne avait l'ambition de permettre une plus grande transparence dans le montant des charges des locataires : ce montant, variable suivant la typologie des logements, était auparavant intégré, pour ne pas dire dilué, dans les « charges générales » des différentes résidences. Lors du changement d'affectation comptable, les charges générales ont été sensiblement allégées, ce qui fait qu'aucun locataire concerné n'a déboursé davantage. CQFD...

Malgré cette modification, la situation restait contestable, la prise en charge des coûts d'un service de médiation ne figurant pas expressément dans la liste établie en 1986 des charges récupérables auprès des locataires.

L'Office a donc souhaité se mettre parfaitement en conformité avec la réglementation, en décidant de prendre en charge, sur son propre budget, sa participation de 143 000 € au dispositif. En contrepartie, une décision budgétaire modificative de ce même mon-

tant diminuera le volume des grands travaux annuels 2017. La participation d'un peu plus de 2 € sollicitée auprès des locataires, au titre des charges récupérables, sera donc supprimée sur l'avis d'échéance de fin juillet, et

les sommes prélevées au titre des charges récupérables depuis le début de l'année seront prises en compte lors du calcul de la régularisation de charges 2018.



SERVICE DE NUIT...

Depuis 2013, les médiateurs de nuit de Nanterre effectuent une tâche un peu ingrate : sillonnant les rues, les espaces publics, les halls d'immeubles, ils utilisent la seule arme qu'ils ont à leur disposition : la parole. Les résultats sont contrastés, parfois, mais l'équipe a su devenir incontournable dans le dispositif de tranquillisation et de vivre-ensemble développé sur notre ville.

Vêtus de leurs traditionnels gilets verts, déambulant par deux ou trois, ils connaissent parfaitement la ville et les lieux fréquentés en soirée par les Nanterriens. Mais pas d'ambiguïté sur le rôle des médiateurs : ce ne sont pas des agents de sécurité, ils sont avant tout des médiateurs, comme leur nom l'indique. Ils ont pour mission de prévenir tout conflit avant qu'il ne surgisse vraiment, ou de faire baisser la pression. « **Nous ne sommes pas là pour assurer l'ordre et la sécurité dans la ville**, prévient Djamel, le responsable de l'équipe. « **C'est le rôle des services de police, et d'ailleurs nos agents ne sont pas formés à ce genre de tâche** ».

Aucun recours à la force, la parole et le

dialogue sont les deux outils qu'utilisent les médiateurs dans le cadre de leurs missions : « **nous connaissons bien la plupart des jeunes que nous rencontrons dans nos quartiers**, poursuit Djamel, **et parfois depuis un bon moment. Ce que nous voulons, c'est les empêcher de provoquer des nuisances aux habitants. Alors, nous allons vers eux, nous les écoutons, nous leur donnons des conseils et nous leur rappelons les principes du vivre-ensemble** ».

L'équipe de médiation de nuit a procédé au total à 1 127 interventions en 2016, dans des domaines divers tels que les interventions sur le patrimoine des bailleurs, les mauvaises utilisations

des espaces publics, ou les comportements routiers répréhensibles : un chiffre qui devrait grossir en 2017, puisque le quartier du Parc ne fait partie des secteurs couverts par l'équipe que depuis l'automne 2016. Un travail discret mais efficace, dont on ne pourrait plus se passer aujourd'hui, et qui participe à l'amélioration du vivre-ensemble dans notre ville.

Pour joindre la médiation de nuit : Vous constatez un rassemblement bruyant au pied de votre immeuble, un mauvais usage des espaces publics, des dégradations ou des incivilités ? Le service de médiation de nuit est joignable en permanence au 01.47.29.53.81 avec un répondeur dans la journée.



Résidence Zilina, la nuit

RÉGULARISATION DES CHARGES : LA BONNE SURPRISE POUR LES LOCATAIRES

Tout au long de l'année, le service « gestion générale » veille à la bonne répartition du montant des charges générales dans chaque résidence selon ses spécificités (chauffage collectif, ascenseurs, électricité, nettoyage et hygiène, espaces verts, désinfection, dégorgement)...

Tous les mois, au même titre que la consommation d'eau, chaque locataire s'acquiesce d'une provision de charges générales et une fois par an, c'est la régularisation (avis d'échéance de juin, payable début juillet).

Nous avons demandé quelques éclaircissements à Félicia MELICUCCI, Directrice du service « gestion générale ».

Cité-Mag : cette année, la régularisation des charges générales serait-elle plus favorable pour les locataires ?

Félicia MELICUCCI : effectivement,

2016 est marquée par une baisse des charges locatives. Par exemple, les immeubles dont le mode de chauffage est collectif bénéficient de la renégociation des contrats chauffage, d'un hiver 2015/2016 doux et du prix du gaz légèrement à la baisse.

C'est vrai aussi de l'électricité qui concerne l'éclairage des parties communes mais également le fonctionnement des ascenseurs.

Cité-mag : les nouvelles sources d'énergie sont-elles également concernées ?

Félicia MELICUCCI : C'est vrai pour le solaire. En effet, le coût du réchauffage de l'eau assuré dans quelques résidences équipées de panneaux solaires est également en baisse.

Cité-Mag : Pas de hausse, cette année alors ?

Félicia MELICUCCI : notons tout de même une légère hausse du poste



« nettoyage et hygiène » ainsi que de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Cité-Mag : les locataires devraient-ils avoir une bonne surprise sur leur quittance ?

Félicia MELICUCCI : Oui, une bonne surprise car il y aura des remboursements dans 96% des résidences. Les régularisations à la hausse seront donc rares.

Depuis plusieurs années maintenant, l'ajustement des charges s'effectue quasiment chaque mois, notamment lorsqu'il s'agit de hausse ou de baisse significative de l'énergie. Avec un patrimoine constitué de près de 70% de logements en chauffage collectif, on doit être très attentif. Ce choix nous a permis ces dernières années d'éviter aux locataires des régularisations trop importantes, notamment au moment des vacances d'été.

LE RAPPORT DE L'ANCOLS

Le dernier rapport de l'ANCOLS est parvenu début juin à l'office. Il a été présenté le 28 juin au Conseil d'Administration comme la législation l'impose.

En soulignant le rôle social et le sérieux général dans la gestion de l'organisme, l'ANCOLS reconnaît que l'office HLM de Nanterre est une maison sérieuse et particulièrement stable au niveau de ses indicateurs financiers et des indicateurs sociaux.

Bien entendu, sont aussi abordés des points que l'ANCOLS juge nécessaire d'améliorer, voire de faire évoluer et relève ce qu'il peut considérer comme des dysfonctionnements.

« Nous ne contestons pas l'essentiel de ces points à améliorer, » indique Véronique Monge, Directrice Générale. **D'ailleurs, depuis les premiers échanges avec les contrô-**

leurs, nous avons remédié à plusieurs situations, ce que reconnaît l'ANCOLS dans son rapport définitif. Nous allons poursuivre dans ce sens ».

Certains sujets font aussi l'objet d'interprétations différentes : on peut noter la question des surloyers(*), avec l'exigence d'une mise en œuvre immédiate de la loi sur cette question, ainsi que la nécessité de procéder à la généralisation des DAPP (Diagnostics Amiante dans les Parties Privatives).

Sur ce point, l'office a déjà réalisé l'ensemble des DTA (Diagnostics Techniques Amiante) pour les parties communes qui entrent dans le cadre de la réglementation et semblent aller totalement dans le bon sens. Pour les DAPP, à ce jour, **« cela demeure des diagnostics à minima, inefficaces et insuffisants pour s'attaquer aux**

véritables méfaits de l'amiante », ajoute Marie-Claude Garel. Elle rappelle que **« en 5 ans, le conseil d'administration dans le budget a consacré plus de 500 000 euros pour traiter cette problématique amiante »**. Actuellement, ces diagnostics (DAPP) sont réalisés au fil de la libération des logements.

Ces contrôles réguliers sont toujours constructifs et permettent de bien se voir conforter dans la pleine réalisation des missions confiées à un organisme comme l'office municipal HLM de Nanterre

Le rapport définitif de l'ANCOLS est consultable sur le site Internet de l'Office à l'adresse suivante : www.ophlm-nanterre.fr

(*) Voir aussi l'éditorial de Marie-Claude Garel, page 3

LORILLEUX : QUEL PROJET POUR L'AIRE DE JEUX ?

Lors des visites de terrain de l'automne dernier, Marie-Claude Garel a promis de retourner à la rencontre des locataires du 38, rue de Lorilleux, pour définir un projet de réaménagement de l'aire de jeux pour enfants. Ce rendez-vous a eu lieu le 8 Juin dernier, en présence des techniciens de la Ville et de l'Office.

Le contrat signé l'an passé avec la Ville de Nanterre sur l'entretien des aires de jeux permet en premier lieu d'assurer toutes les visites de sécurité et de contrôle nécessaires à la bonne tenue des jeux pour nos bambins.

Mais il permet également, une fois par an environ, de réaménager des aires de jeux qui ne conviennent plus, où sur

lesquelles des travaux plus importants sont à envisager : c'est ainsi que l'Office a pu refaire l'an passé celle située au Champ-aux-Melles.

Le petit square situé en face du 38, Lorilleux a la particularité d'être composé en deux parties, la partie supérieure et déjà aménagée étant dédiée aux tout petits, alors que la partie infé-

rieure est plutôt réservée aux plus grands : cette dernière est libre de tout jeu, ce qui permet à de jeunes pré-adolescents de se livrer régulièrement à des parties de ballon effrénées et génératrices de nuisances diverses pour les locataires. C'est ainsi que plusieurs barrières ont été descellées, et devront être remplacées.

Un autre terrain de sport, plus vaste et mieux adapté, étant situé à une centaine de mètres, Marie-Claude Garel a annoncé que cette partie inférieure serait aménagée autour d'un jeu conçu pour de plus grands enfants de 6 à 10 ans, de type « araignée » par exemple.

Un nettoyage en profondeur sera entrepris sur la partie haute dont les jeux ne seront pas modifiés.

Une nouvelle rencontre sera organisée un mercredi, au début de l'automne, pour qu'un choix puisse se faire en compagnie des enfants eux-mêmes.



À PROPOS DU DIAGNOSTIC AMIANTE

Locataire d'un logement dont le permis de construire a été déposé avant le 1^{er} juillet 1997 Vous pouvez retirer la fiche récapitulative concernant les parties communes de votre immeuble à la loge du gardien depuis début juin. Attention, durant l'été, il ne sera pas possible au gardien de se rendre à la loge de son collègue en congés. Il faudra attendre la rentrée.



TOURS AILLAUD : ÇA BOUGE...!

La Ville de Nanterre a décidé de lancer un vaste projet de rénovation du secteur des tours Aillaud, comprenant à la fois la réhabilitation thermique des bâtiments, et de possibles changements d'affectation de certaines des tours qui pourraient trouver un autre usage : une deuxième rencontre a été organisée avec les amicales de locataires du secteur, au Théâtre par le Bas.

C'est en effet un projet d'ampleur, qui trouvera sa place dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Parc, et accompagnera la construction prochaine du 11ème quartier de Nanterre situé aux Groues. En lien avec les deux bailleurs du secteur, notre Office et Hauts-de-Seine Habitat, la Ville a fait le constat que l'avenir de ce quartier, dessiné à l'époque par l'architecte Emile Aillaud, méritait d'être réfléchi et d'évoluer vers une plus grande mixité.

La rentrée de septembre sera à cet égard déterminante, puisque à la fois le maître d'œuvre de la réhabilitation sera sélectionné, et l'équipe lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, pour les possibles changements d'usages des tours, sera elle aussi

retenue. En parallèle, le bureau d'études en charge de l'étude urbaine aura lui aussi rendu sa copie.

Cette période d'automne sera donc consacrée à la restitution de toutes ces études aux habitants. La réunion a permis de bien mesurer l'intérêt porté par les amicales à ce projet, et d'intégrer trois représentants associatifs au Comité Scientifique, chargé de fournir des avis consultatifs sur l'ensemble de ces études.



Réunion des amicales au Théâtre par le Bas

QUAND PICASSO S'AFFICHE...

Une initiative à retenir, et à inscrire sur nos agendas. Sur proposition de M. et Mme Grimaud, locataires aux tours Aillaud, et de l'amicale AILTA, une exposition sera organisée fin septembre avec les affiches retraçant la vie et l'œuvre de Pablo Picasso. Elle se tiendra dans le LCR de la tour 11 allée des Demoiselles d'Avignon, du 23 septembre au 13 octobre. Voir affiche en dernière page.



Le planning des visites d'automne

Comme chaque année, l'automne sera consacré aux visites organisées par Marie-Claude Garel et les équipes de l'Office pour préparer les Grands Travaux du budget 2018 de l'Office.

Voici le planning prévisionnel de ces visites :

• Mardi 12 Septembre	14h30
Berthelot	
• Jeudi 14 Septembre	9h00
Les Provinces-Françaises	
• Mardi 19 Septembre	9h00
Petit-Nanterre	
• Mardi 3 Octobre	9h00
Mont-Valérien 1	
• Mardi 10 Octobre	9h00
Mont-Valérien 2	
• Jeudi 12 Octobre	9h00
Mont-Valérien 3	
• Mardi 17 Octobre	9h00
Centre-Ville	
• Mardi 7 Novembre	9h00
Hôtel-de-Ville	
• Mardi 14 Novembre	9h00
Lorilleux	
• Mardi 21 Novembre	9h00
Tours Aillaud	
• Jeudi 23 Novembre	9h00
Terrasses-Préfecture	
• Mardi 28 Novembre	9h00
Champs-Pierreux	
• Jeudi 30 Novembre	9h00
Champ-aux-Melles	
• Mardi 5 Décembre	9h00
Chemin-de-l'Ile	
• Mardi 12 Décembre	9h00
Rouget de Lisle-Hoche	

Les cheminements, lieux de rendez-vous, ... seront affinés ultérieurement : pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter régulièrement le site Internet de l'Office : www.omhlm-nanterre.fr

LES VOISINS FONT LA FÊTE !

Malgré un temps incertain, les locataires de l'Office n'ont pas manqué le traditionnel rendez-vous de la Fête des Voisins, le Vendredi 19 Mai dernier : verre de l'amitié, spécialités culinaires, bonne humeur étaient à nouveau au rendez-vous, au 19, Avignon comme dans de nombreux points de la Ville.



LES JOLIS TONS DU MUGUET NOUVEAU...



Avant...

Lorsqu'on traverse le quartier du Petit-Nanterre et qu'on approche du centre commercial, on remarque tout de suite le changement de look de la résidence du Muguet. Félicitons les locataires qui ont choisi cette palette de couleurs chaleureuses proposée par le coloriste habitué à travailler avec l'Office depuis quelques années. Les quelques immeubles achevés ont vraiment fière allure. Commencés à l'automne dernier, les travaux se poursuivront cet été pour normalement s'achever fin octobre. A suivre...



Après...

« CINÉ SOUS LES ÉTOILES ! » CET ÉTÉ À NANTERRE...

En partenariat avec le Cinéma Les Lumières, 5 séances de cinéma gratuites, en plein air auront lieu les vendredis à la tombée de la nuit.

Elles se dérouleront sur l'esplanade Chales-de-Gaulles (RER A Nanterre-Préfecture), au kiosque de verdure. En cas de mauvais temps, la séance peut être reportée ou annulée. Se renseigner au 39 92 le jour même.

« jeune scène humour »

Venez découvrir et encourager de jeunes talents du stand up primés, cette année, dans le festival Rire de Nanterre du Théâtre par le bas et le festival Arti>Show de l'association Article X de l'université Paris Nanterre. Venez partager votre pique-nique et passer un bon moment ensemble !

Programmation en partenariat avec le **Théâtre par le bas**

Esplanade Charles De Gaulle, kiosque de verdure - gratuit

Buvette et restauration dès 20h avec l'association Jeu de cordes (à confirmer)

11 août à 21h : Moorad et Yazid Mdahoma, lauréat du Prix de public du Festival Arti-show

18 août à 21h : Moorad et Amin Dridi, lauréat du Prix de public du Festival Rire de Nanterre



Vendredi 21 juillet

La vache

Un film de Mohamed Hamidi – comédie - 1h32 – 2016

Avec Fatsah Bouyamed, Lambert Wilson, Jamel

Debbouze...

Quand un paysan algérien débarque à Marseille en compagnie de sa vache Jacqueline avec pour seul objectif d'atteindre à pied le salon de l'agriculture à Paris, cela donne une fable formidable, simple et hilarante... LA comédie surprise de l'année 2016 !



Vendredi 28 juillet

Le monde de Dory

Un film d'Andrew Stanton, Angus MacLane – animation, comédie - 1h37 - 2016

Second rôle du Monde de Nemo et désormais star, Dory, le poisson chirurgien à la mémoire

immédiate défaillante, nous entraîne dans des aventures subaquatiques émouvantes et drôles. Un bonheur de chaque instant...



Vendredi 4 août

Le cerveau

Un film de Gérard Oury - comédie, policier – 1h55 - 1968

Jean Paul Belmondo et Bourvil réunis dans une comédie policière de Gérard Oury, forcément le

résultat est exceptionnel ! Le grand Bébel et le doux Bourvil y font des étincelles, en cambrioleurs miteux.



Vendredi 11 août

Insaisissables 2

Un film de Jon M. Chu – thriller, action comédie – 2016 – 2h10

Les quatre magiciens sont de retour pour tenter de dénoncer les méthodes peu orthodoxes d'un

magnat de la technologie à la tête d'une vaste organisation criminelle. Action, magie, suspense, élégance : un cocktail estival plus qu'agréable !



Vendredi 18 août

Chocolat

Un film de Roschdy Zem – drame, biopic – 2h - 2016

Du cirque au théâtre, de l'anonymat à la gloire, l'incroyable destin du clown Chocolat, premier artiste

noir de la scène française. Sous les traits d'Omar Sy, le film retrace l'histoire de cet artiste hors du commun.

Apéros concerts de l'Agora

En terrasse de l'Agora, une invitation au voyage en musique et en toute convivialité. En lien avec le festival « La terre est à nous », des concerts gratuits, en plein air, à partir de 19h, chaque jeudi de juillet : 6 - 13 – 20 & 27 juillet.

Le réseau des médiathèques

Venez jouer dans les médiathèques ! Venez goûter aux joies des jeux de société et des jeux vidéo, pour tous les âges, découvrir des usages ludiques et créatifs des tablettes numériques.

Tournoi Just dance (équipe de 4 maximum ou individuel)

Médiathèque Pierre-et-Marie-Curie : samedi 1er juillet à 15h

Ateliers jeux vidéo :

Médiathèque Pierre-et-Marie-Curie : vendredis 7 juillet, 4, 11, 18 et 25 août de 16h à 18h

Médiathèque du Petit-Nanterre : mercredis 12 et 26 juillet de 10h à 12h

Atelier jeux de société :

Médiathèque du Petit-Nanterre : samedis 8, 22 et 29 juillet de 15h à 17h

Atelier tablette numérique « Silence on tourne ! »

Médiathèque du Petit-Nanterre : mercredi 5 juillet à 10h

Conte numérique sur tablette

Médiathèque du Petit-Nanterre : mercredi 19 juillet à 10h30

Toutes les médiathèques seront fermées les vendredi 14 et samedi 15 juillet ainsi que le mardi 15 août.

Médiathèque des Fontenelles : du 29 juillet au 21 août 2017

Pour davantage de précisions sur les activités d'été, rendez-vous sur le site de l'Office ou celui de la mairie de Nanterre www.nanterre.fr



Le logement et le logement social doivent être une priorité nationale !

Le premier gouvernement Macron vient d'être mis en place. Celui-ci ne comporte ni ministère du logement ni même un secrétariat d'état au logement. C'est dire si cette question primordiale pour la vie des ménages de notre pays est prise avec sérieux alors que nous vivons une crise du logement sans précédent !

Dans son « programme » le nouveau Président de la République n'a jamais évoqué cette situation critique et ses propositions remettent notamment en cause les droits des locataires: droit au maintien dans les lieux, encadrement des loyers, etc.

Des propositions qui nuiront aux 4 millions de mal-logés, 2 millions de familles en attente d'un logement social et 15 millions de familles fragilisées dans leur vie quotidienne. Il est temps de changer de braquet, de revoir complètement la politique du logement et de sortir des vieilles recettes mise en œuvre ces 40 dernières années. Ce gouvernement semble pourtant reprendre cette direction désastreuse en ne donnant pas au logement la place qu'il faut.

Plus que jamais le logement social doit être développé et doit être universel.

Il faut un véritable service public du logement !

La CNL appelle les habitants, les citoyens à peser par leur expression pour exiger une autre politique du logement. Il faut qu'à l'Assemblée nationale ces idées et exigences soient portées avec force.

Elle appelle les locataires, les mal logés, et tous les gens épris de justice sociale à se rassembler et agir avec la CNL pour défendre ces droits fondamentaux.

Vous pouvez compter sur la CNL, ses militants et ses structures pour ne rien lâcher !

Confédération Nationale du Logement

Conseil Local de Nanterre

66, rue des Amandiers

92000 Nanterre

Tel : 01.47.21.60.99

06.95.09.84.95

Courriel : laconl.nanterre@gmail.com

Site ; www.cnl-nanterre.com



Les gilets verts en grands travaux ?

Ce mois de juin amène une bonne nouvelle pour les locataires ! L'Office HLM de Nanterre vient d'abandonner, sous la pression des associations de locataires, la récupération illégale des médiateurs de nuit dans les charges locatives et sur les quittances de loyer. Fini la ligne supplémentaire de 2,25 € chaque mois !

Les sommes prises aux locataires depuis janvier 2017 devront être remboursées via les charges locatives de 2017 soit en juin 2018. Les 140 000 € nécessaires pour les médiateurs de nuit de 2017 seront ainsi pris sur le budget des grands travaux réduisant encore le budget de ces travaux pourtant indispensable à l'amélioration du bien vivre dans les résidences.

Nous sommes ravis de cette avancée de la part de l'Office HLM, après plus de 3 ans d'existence des « gilets verts », mais nous continuons à demander le remboursement des sommes payées indûment dans les charges locatives par les locataires des résidences concernées.

Ce mois de juin sent aussi le début de l'été et des vacances notamment pour les petits nanterriens qui profiteront bientôt d'une journée à la mer ou d'après-midi à la plage. Mais, cette senteur d'été amène aussi diverses incivilités comme l'ouverture des bouches à incendie. Nous tenons à la rappeler que l'ouverture d'une bouche à incendie met la vie en danger des locataires avoisinants notamment en cas d'incendie et d'inondation mais aussi provoque des coupures d'eau dans les logements. Ne jouons pas avec la vie des nanterriens !

Il vous reste quelques semaines pour aller récupérer votre fiche de diagnostic amiante de votre cage d'escalier. Cette fiche vous indiquera la présence ou non d'amiante dans un ou plusieurs éléments de vos parties communes. Afin de vous aider à comprendre cette fiche et vous renseigner plus amplement sur le sujet, l'UNLI Nanterre est à votre entière disposition afin de travailler avec vous. Contactez-nous pour en discuter ensemble !

Un problème ? Une question ?

Un conseil ? Envie d'améliorer votre quotidien et votre quartier ?
Contactez l'UNLI Nanterre !

Nous contacter ou nous rencontrer :

Courrier : UNLI de Nanterre

3 rue Jean Moulin 92000 NANTERRE

Mail : contact@unli-nanterre.fr

Téléphone : 06 26 29 56 68

Permanence sur rendez-vous : Reprise début septembre dans nos nouveaux locaux

Site internet : www.unli-nanterre.fr



« Picasso s'affiche aux Tours Aillaud »

*
Exposition présentée par l'A.I.L.T.A.
(Association des locataires de la tour C3
15, allée des D. d'Arvignon)



À la salle LCR, 11 allée des D. d'Arvignon
Du 23 septembre au 13 octobre 2017.
Du mardi au vendredi de 16h. à 20h.
et les samedis de 10h. à 12h.

Visites scolaires sur R.D.V.

*

Contact : M. GRIMAULT au 01.47.73.60.52
06.42.62.27.58
ou grimault.jacqueline@wanadoo.fr
